

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2228

7 septembre 2012

SOMMAIRE

Aieref Holding 1 S.à r.l.	106898	Phone Box S.A.	106915
Aieref Holding 2 S.à r.l.	106898	Phone Box S.A.	106919
Alto Investments S.à r.l.	106900	Phone Box S.A.	106915
Azul Management S.à r.l.	106903	Phone Box S.A.	106906
Billiacum, s.à r.l.	106898	Pikaro S.à r.l.	106919
BM Betons et Marbre S.A.	106903	Premium House S.A.	106909
Breeze Finance S.A.	106899	Primogest S.A.	106919
Caterpillar International Luxembourg I S.à r.l.	106922	Pronimo S.A.	106913
CEREP Finance S.à r.l.	106904	Proo Group S.à r.l.	106921
CEREP II Finance S. à r.l.	106919	PSMA Holdco S.à r.l.	106921
CEREP II S. à r.l.	106906	PSMA Luxco II S.C.A.	106922
CLdN Vrac S.A.	106906	Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l. ...	106922
Cytec Luxembourg International Holdings S.à.r.l.	106909	Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.	106936
DP Finance S.à r.l.	106904	RCAP Investments S.à r.l.	106941
Enlight S.A.	106914	Rdio	106936
Equinox Two S.C.A.	106899	Ress Capital Fund Management S.A.	106941
Horizon French Property Partnership Management S.à r.l.	106916	Riola S.A.	106915
KJK Fund SICAV-SIF	106907	Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l.	106941
Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l. ...	106907	Riverland 2 S.à r.l.	106941
Light Days Investments S.A.	106904	Rock Ridge RE 1	106921
Manhattan JV Luxembourg S.à r.l.	106907	Rock Ridge RE 2	106944
MPH Trading S.à r.l.	106943	Romabelle S.à r.l.	106915
My Home Mag	106908	Rowlands International S.A.	106922
No-Nail Boxes (Europe) S.A.	106908	School 2 S.à r.l.	106909
PGM S.à.r.l.	106909	School 3 S.à r.l.	106915
PGS S.à r.l.	106914	S.P.M.P. S.A.	106936
Pheros S.A.	106914	Start Holdco S.à.r.l.	106932
Phoedra S.à r.l.	106942	Tramuntana S.C.A., SICAR	106942
Phone Box S.A.	106914	Tyco Flow Control International Holding S.à r.l.	106936
		World Motors S.A.	106913

Aieref Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 240.610,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.661.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 6 Août 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 8 Août 2012.

Référence de publication: 2012102024/15.

(120140052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Aieref Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 606.760,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.666.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 6 Août 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 8 Août 2012.

Référence de publication: 2012102025/15.

(120140051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Billiacum, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.701.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Adrian KOEPLER, commerçant, né à Luxembourg le 30 décembre 1977, demeurant à L-5682 Dalheim, 10, Om Bongert, et

2.- Madame Tomassina LILLO, commerçante, née à Fossa (Italie) le 3 février 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée "Billiacum, S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.701, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 20 octobre 1998. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b.- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF équivalent de 12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation.

e.- Que les associés désignent comme liquidateur de la société Madame Tomassina LILLO, préqualifiée, mission qu'il accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à Merttert, 67, route de Wasserbillig.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Adrian KOEPFLER, Tomassina LILLO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2012. Relation GRE/2012/2768. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102087/48.

(120139921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Breeze Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.886.

In der jährlichen Generalversammlung der Breeze Finance S.A., die am 16.07.2012 stattfand, haben die Aktionäre beschlossen, die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern:

a) Herr Andreas Fisch, Bankangestellter, geboren am 24.03.1966 in Trier, mit Geschäftsadresse in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

b) Herr Holger Möller, Bankangestellter, geboren am 27.02.1956 in Hamburg, mit Geschäftsadresse in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

c) Herr Henri Zimmer, Bankangestellter, geboren am 21.12.1959 in Pétange, mit Geschäftsadresse in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Die Mandate gelten, bis die nächste Ordentliche Generalversammlung im Jahre 2018 den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 31.12.2017 endende Geschäftsjahr genehmigt.

Luxembourg, den 08.08.2012.

Référence de publication: 2012102072/18.

(120140070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Les statuts coordonnés au 27/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/08/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012102198/12.

(120140015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.717.

In the year Two Thousand and Twelve, on the twelfth day of July.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-Sur Alzette, acting in her capacity as special mandatary in the name and on behalf of the managers of "ALTO INVESTMENTS Sàrl" (the "Company"), having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney conferred on her by the board of managers of the said company in minutes of a meeting of the board of managers held on 12 July 2012.

A certified copy of the said minutes of a meeting of the board of managers will remain attached to the present deed, after having been signed *in varietur* by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "ALTO INVESTMENTS Sàrl" was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 July 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2) According to article 6.1 of the articles of incorporation, the authorised share capital of the Company is set at Seven Million Seven Hundred Thousand Euro (EUR7,700,000) divided into:

- 7,500,000 Preference Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class A Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class B Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class C Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class D Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class E Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class F Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class G Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class H Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class I Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 20,000 Class J Ordinary Shares with a par value of EUR1 each.

3) According to Article 6.2 of the articles of incorporation, the issued share capital of the Company is set at One Hundred and Ninety Thousand Euro (EUR190,000), divided into:

19,000 Class A ordinary shares with a par value of EUR1 each; 19,000 Class B ordinary shares with a par value of EUR1 each;

19,000 Class C ordinary shares with a par value of EUR1 each; 19,000 Class D ordinary shares with a par value of EUR1 each;

19,000 Class E ordinary shares with a par value of EUR1 each; 19,000 Class F ordinary shares with a par value of EUR1 each;

19,000 Class G ordinary shares with a par value of EUR1 each; 19,000 Class H ordinary shares with a par value of EUR1 each;

19,000 Class I ordinary shares with a par value of EUR1 each; and 19,000 Class J ordinary shares with a par value of EUR1 each,

all such shares having been fully paid up.

4) The board of managers was empowered pursuant to an authority given on 12 July 2012 to increase the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital on such terms as they shall see fit. The board of managers is authorised to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In the board resolutions of 12 July 2012, the board of managers decided to increase the subscribed capital by an amount of Six Million Euro (EUR6,000,000) to bring it to Six Million One Hundred and Ninety Thousand Euro (EUR6,190,000) by creating and issuing Six Million (6,000,000) new preference shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

The new shares in the Company are issued in consideration for a contribution to the Company of Six Million (6,000,000) preference shares in the issued share capital of Avenir Investments Sàrl, a private company limited by shares, incorporated in Luxembourg with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Avenir").

The contribution in kind, in the aggregate amount of Six Million Euros (EUR6,000,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The board of managers accepted the subscription of the Six Million (6,000,000) issued preference shares with a nominal value of One Euro (EUR1) each by Thibault Management Services S.A., a Luxembourg company having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.852.

As a result of the above, article 6.2 of the articles of incorporation is modified and will now read as follow:

“ 6.2. The issued share capital of the Company is set at Six Million One Hundred and Ninety Thousand Euro (EUR6,190,000), divided into:

- 6.2.1 19,000 Class A Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.2 19,000 Class B Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.3 19,000 Class C Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.4 19,000 Class D Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.5 19,000 Class E Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.6 19,000 Class F Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.7 19,000 Class G Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.8 19,000 Class H Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.9 19,000 Class I Ordinary Shares with a par value of EUR1 each;
- 6.2.10 19,000 Class J Ordinary Shares with a par value of EUR1 each; and
- 6.2.11 6,000,000 Preference Shares with a par value of EUR1 each.”

Valuation

For all purposes the present increase of capital is valued at an amount of Six Million Euro (EUR6,000,000).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros (€4,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in the event of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-Sur-Alzette agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des gérants de la société à responsabilité limitée «ALTO INVESTMENTS S.à r.l.», ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil de Gérance de ladite société dans des résolutions adoptées en sa réunion du 12 juillet 2012.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signé «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société à responsabilité limitée «ALTO INVESTMENTS S.à r.l.» a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 juillet 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Suivant l'article 6.1. des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 252.000.000 (deux cent cinquante-deux millions d'euros) et divisé en:

- 250.000.000 Actions Préférentielles d'une valeur nominale de €1 chacune;
- 200.000 Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de €1 chacune;
- 200.000 Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de €1 chacune;
- 200.000 Actions Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale de €1 chacune;
- 200.000 Actions Ordinaires de Catégorie D d'une valeur nominale de €1 chacune;
- 200.000 Actions Ordinaires de Catégorie E d'une valeur nominale de €1 chacune;
- 200.000 Actions Ordinaires de Catégorie F d'une valeur nominale de €1 chacune;

200.000 Actions Ordinaires de Catégorie G d'une valeur nominale de €1 chacune;
200.000 Actions Ordinaires de Catégorie H d'une valeur nominale de €1 chacune;
200.000 Actions Ordinaires de Catégorie I d'une valeur nominale de €1 chacune; et
200.000 Actions Ordinaires de Catégorie J d'une valeur nominale de €1 chacune.

3) Suivant l'article 6.2. des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à €190,000 (cent quatre-vingt-dix mille euros), divisé en:

19.000 Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie D d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie E d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie F d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie G d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie H d'une valeur nominale de €1 chacune;
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie I d'une valeur nominale de €1 chacune; et
19.000 Actions Ordinaires de Catégorie J d'une valeur nominale de €1 chacune.

4) Des pouvoirs ont été conférés au Conseil de gérance le 12 juillet 2012 afin d'augmenter le capital souscrit de la Société dans les limites de son capital autorisé selon les termes que le Conseil fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

Dans ses résolutions du 12 juillet 2012, le Conseil de gérance a décidé d'augmenter le capital souscrit d'un montant de six millions d'euros (€6.000.000), afin de le porter à six millions, cent quatre-vingtdix mille euros (€6.190.000) par la création et l'émission de six millions (6.000.000) d'actions préférentielles nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.

Les nouvelles actions préférentielles de la société ont été émises en considération d'un apport en nature à la société de six millions (6.000.000) d'actions préférentielles dans le capital social émis de Avenir Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après appelée «Avenir»).

L'apport en nature, d'un montant total de six millions d'euros (€6.000.000) sera attribué au compte capital social nominal de la société.

Le Conseil de gérance accepte la souscription de six millions (6.000.000) d'actions préférentielles émises d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune par Thibault Management Services S.A., une société anonyme constituée à Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.852.

En conséquence, l'article 6.2. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à six millions cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 6.190.000), divisé en:

6.2.1 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.2 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.3 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.4 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie D d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.5 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie E d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.6 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie F d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.7 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie G d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.8 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie H d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.9 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie I d'une valeur nominale de €1 chacune;
6.2.10 19.000 Actions Ordinaires de Catégorie J d'une valeur nominale de €1 chacune; et
6.2.11 6.000.000 Actions Préférentielles d'une valeur nominale de €1 chacune.

Evaluation

A toutes fins utiles la présente augmentation de capital est évaluée à deux cent quarante-sept millions d'euros (€6.000.000).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102002/178.

(120139906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

BM Betons et Marbre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.782.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 07 août 2012:

Le conseil d'administration décide de nommer, Monsieur Alessandro MISS, chef d'entreprise, né le 22 novembre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale, au poste d'administrateur-délégué pour une durée indéterminée.

L'administrateur délégué pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2012.

Pour BM BETONS ET MARBRE S.A.

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2012102090/18.

(120140065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 05 octobre 2011:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 05 octobre 2011 que l'assemblée a confirmé le mandat de:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR, n° RCS B 127 711, avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- CEP II Participations S.à r.l. SICAR, n° RCS B 96 017, avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., n° RCS B 76 600, avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

comme membres du conseil de gérance de la Société et ce jusqu'en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

Azul Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012102727/20.

(120140054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Light Days Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.872.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 août 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102385/21.

(120140009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

DP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.225.

—
Extrait de l'AGE du 1^{er} août 2012

L'unique associé, en assemblée générale, consent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 26 Rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange vers 59 Route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Référence de publication: 2012102181/11.

(120140022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

—
In the year two thousand and twelve, on the first of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Carlyle Europe Real Estate Partners L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Trade Register of Delaware under number 3403947,

here represented by Flora Gibert, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CEREP FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.244, incorporated by deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, on 21 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 89, page 4241, dated 17 January 2002. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 20 December 2006, published in the Mémorial number 665, page 31916, dated 20 April 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will consequently run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Second resolution

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year which started on 1st July 2012 will close on 31 December 2012, and that the first subsequent financial year will start on 1st January 2013 and will end on 31 December 2013, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2014 and will end on 31 December 2014.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant.

A COMPARU:

Carlyle Europe Real Estate Partners L.P., un limited partnership établie selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Trade Register of Delaware sous le numéro 3403947,

ici représentée par Flora Gibert, employée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 2012.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de CEREP FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.244, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, le 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 17 janvier 2002, numéro 89, page 4241. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial le 20 avril 2007, numéro 665, page 31916.

La partie comparante représentant l'entière du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier, avec effet immédiat, l'année sociale de la Société, laquelle commencera en conséquence le 1^{er} janvier et se terminera 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée dans l'article 15 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

Afin de dissiper tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'année sociale en cours, laquelle a commencé le 1^{er} juillet 2012, se terminera le 31 décembre 2012, et que la première année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la même personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37167. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012102125/96.

(120140078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Phone Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.507.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, Commissaire aux Comptes de la société PHONE BOX S.A., déclare par la présente, démissionner du poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012102516/12.

(120140079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.559.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64716 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102130/10.

(120140080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CLdN Vrac S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.486.

Extrait de l'Assemblée Générale Particulière du 31 juillet 2012

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Mr. August Verdonck, démissionnaire depuis le 31 juillet 2012, la société BV ODESCO, ayant son siège social à 2600 Antwerpen-Berchem, Prins Albertlei 22 (Belgique), avec représentant permanent Mr. August Verdonck, demeurant à 2600 Antwerpen-Berchem, Prins Albertlei 22 (Belgique). Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012102145/15.

(120140082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.054.

—
Extrait des résolutions prise par l'associé unique 16 mai 2012

Monsieur Ross Ahlgren, ayant son adresse professionnelle à 14, Calle de la Serra, 07181 Bendinat Mallorca, Espagne, a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiate.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Anna D'Alimonte / Daniela Klasén-Martin

Gérants

Référence de publication: 2012102357/14.

(120140083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Manhattan JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.229.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102407/15.

(120139999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 27 Juin 2012

L'Assemblée Générale a décidé de:

- renouveler le mandat des membres du directoire:

* M. Kustaa Äimä, né le 6 décembre 1971 à Helsinki, Finlande, ayant son adresse professionnelle au Kalevankatu 14C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finlande,

* M. Jaakko Salmelin, né le 6 janvier 1980 à Tampere, Finlande ayant son adresse professionnelle au Kalevankatu 14C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finlande,

* M. Kari Salonen, né le 11 février 1960 à Tampere, Finlande ayant son adresse professionnelle au Kalevankatu 14C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finlande,

- renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance:

* M. Leif Hasager, né le 22 décembre 1954 à Faaborg, Danemark, ayant son adresse professionnelle au Dirch Passer's Alle 27 4th, 2000 Frederiksberg, Danemark;

* M. Antti Mantila, né le 31 mai 1963 à Keuruu, Finlande, ayant son adresse professionnelle au Jatasalmentie 9D, 00830 Helsinki, Finlande;

- nommer comme nouveaux membres du conseil de surveillance, en remplacement de M. Timo Hukka et de M. Karri Alameri:

* M. Erikko Rynnänen, né le 24 septembre 1971 à Maaninka, Finlande, ayant son adresse au Ohjaajantie 18 A 7, 00400 Helsinki, Finlande;

* M. Karri Mäkitalo, né le 26 janvier 1966 à Lauritsala, Finlande, ayant son adresse au Salmintie 1B, 02140 Espoo, Finlande;

* renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises: Ernst & Young, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47771;

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012102362/34.

(120140029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

MHM, My Home Mag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 144.382.

Décisions collectives des associés prises en date du 30 juillet 2012

Les associés de la société My Home Mag S.à.r.l. ayant son siège social 3, rue de Lauenburg L-3588 Dudelange à savoir:

- Madame Bail Anny, résidant F-57070 Metz, 43, rue du Général Metman et possédant 76 parts sociales sur un total de 100 parts émises

- Monsieur Bail David, résidant F-57570 Cattenom, 3, Impasse du Noyer et possédant 24 parts sociales sur un total de 100 parts émises

se sont réunis et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

A compter du 1^{er} Août, la société transfère son siège sociale à l'adresse suivante:

14, rue Lentz, L-3509 Dudelange

Bail Anny / Bail David.

Référence de publication: 2012102420/18.

(120139994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

No-Nail Boxes (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 91.982.

I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 04 mai 2012

5^{ème} Résolution:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 10 mai 2011 le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard RONGVAUX (Président du Conseil d'Administration), de Madame Michèle DETAILLE (Administrateur-délégué) et de Madame Fabienne BOZET, ainsi que celui de Commissaire de H.R.T. REVISION S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

II. Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse du commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A. ayant désormais son adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NO NAIL BOXES (EUROPE) S.A.

Référence de publication: 2012102461/19.

(120139984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Premium House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 71.150.

Les comptes annuels au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102520/9.

(120140574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

PGM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PGM S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012102508/11.

(120139736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.449.662,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.512.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 juillet 2012 que:

- Monsieur Alston ZECHA démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 29 juin 2012;
- Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 Octobre 1980 à Saragosse et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn London SW1Y 6DN, Royaume Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 29 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102572/15.

(120139828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Cytec Luxembourg International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 169.505.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "Cytec Luxembourg International Holdings S à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, incorporated by deed enacted on June 13 2012, published in the Memorial C Recueil Spécial des sociétés et associations numéro 1582 on the 25 June 2012, registered with the trade register of Luxembourg at section B under number 169505.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty five) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), by the creation of one hundred and twenty-five (125) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each, to be issued by the Company and delivered to CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its primary business address at 5 Garret Mountain Plaza, Woodland park, NJ 07424 USA, together with a share premium, in consideration for the contribution in kind by CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. to the Company of 100% of the shares held in COQUIMBO-SGPS, LDA, a corporation organized and existing under the laws of Portugal, having its principal executive office at Avenida Do Infanta, 50, 9004-521 Funchal, Madeira.

2. Subscription and full payment by CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its primary business address at 5 Garret Mountain Plaza, Woodland Park, NJ 07424 USA (United States of America), to the one hundred and twenty-five (125) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, and an aggregate value of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), as well as to the amount allocated to the share premium account.

3. Amendment of Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content:

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

The sole partner decides to increase the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) by issue of one hundred and twenty five (125) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be subscribed on payment of a total share premium amounting to two hundred and seventy one million nine hundred and eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 271,987,500.-), the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the shares of COQUIMBO-SGPS, LDA, a corporation organized and existing under the laws of Portugal, having its principal executive office at Avenida Do Infanta, 50, 9004-521 Funchal, Madeira.

Second resolution

The sole partner accepts the subscription of the new shares by CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its primary business address at 5 Garret Mountain Plaza, Woodland Park, NJ 07424 USA (United States of America).

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to two hundred and seventy one million nine hundred and eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 271,987,500.-).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., here represented by Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy given under private seal annexed hereto which declared to subscribe the one hundred and twenty five (125) new shares and to pay them up as well as the share premium by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

2 (two) shares of EUR 2,500 each and 1 (one) share of EUR 262,598,780.76, of COQUIMBO-SGPS, LDA, a corporation organized and existing under the laws of Portugal, having its principal executive office at Avenida Do Infanta, 50, 9004-521 Funchal, Madeira and a subscribed capital set at EUR 262,603,780.76, that is to say 100% (one hundred per cent) of its whole issued shares, this contribution being evaluated to at least two hundred and seventy two million Euro (EUR 272,000,000.-).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned company, a recent balance sheet of the subscriber where the shares appear and a declaration issued by the managers of each of the concerned companies attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution.

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Portugal and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Adrianus Schiebroek and Francis Zéler, both managers of Cytec Luxembourg International Holdings S à r.l., by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand Euro..

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Cytec Luxembourg International Holdings S. à r.l.", ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 169505, constituée suivant acte reçu le 13 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1582 du 25 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent vingt cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

5. 1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cent vingt cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR

100,-) cha-cune, au profit de CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège de direction au 5 Garret Mountain Plaza, Woodland park, NJ 07424 USA, ensemble avec une prime d'émission, en contrepartie de l'apport en nature par CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. à la Société de cent pour cent (100%) des actions qu'elle détient dans COQUIMBO-SGPS, LDA, une société existant sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Avenida Do Infanta, 50, 9004-521 Funchal, Madeira.

2.- Souscription, et libération intégrale par CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège de direction au 5 Garret Mountain Plaza, Woodland park, NJ 07424 USA, des cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et de la prime d'émission.

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cent vingt cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à souscrire moyennant paiement d'une prime d'émission totale de deux cent soixante et onze millions neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 271.987.500,-) le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions de COQUIMBO-SGPS, LDA, une société existant sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Avenida Do Infanta, 50, 9004-521 Funchal, Madeira.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'admettre la souscription des parts nouvelles par CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège de direction au 5 Garret Mountain Plaza, Woodland park, NJ 07424 USA.

L'émission des parts est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à deux cent soixante et onze millions neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 271.987.500,-).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. prédésignée ici représentée par Flora Gibert, prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes laquelle a déclaré souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par l'apport en nature ci-après décrit:

2 (deux) actions de EUR 2.500 chacune et 1 (une) action de EUR 262.598.780,76 de COQUIMBO-SGPS, LDA, une société existant sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Avenida Do Infanta, 50, 9004-521 Funchal, Madeira, et un capital souscrit de EUR 262.603.780,76, c'est à dire 100% (cent pour cent) de ses actions émises, cet apport étant évalué à au moins deux cent soixante douze millions d'Euros (EUR 272.000.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, le bilan récent de l'apporteur où les dites actions apparaissent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport.

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Portugal et Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant

Adrianus Schiebroek et Francis Zéler, gérants de la société Cytec Luxembourg International Holdings S. à r.l., en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée et reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} août 2012. Relation: LAC/2012/36672. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012102113/210.

(120139940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Pronimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.287.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement de la 1^{ère} version du 17.07.2012 et portant le numéro de dépôt initial au RCS: L120122935.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012102524/11.

(120140164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

World Motors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.341.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 30 avril 2012;

- d'accepter la démission de Monsieur Antonio Perricone comme administrateur B de la Société avec effet au 28 mars 2012;

- d'accepter la démission de Monsieur Andrew Moysiuk comme administrateur C de la Société avec effet au 9 mars 2012;

- de nommer Madame Alessandra Gavirati, née le 19 avril 1968 à Monza (Italie), ayant son adresse professionnelle au 3, Via Campo Lodigiano, I-20122 Milan (Italie), comme administrateur B de la Société avec effet au 28 mars 2012, et jusqu'après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015; et

- de nommer Monsieur Ray Newman, né le 29 février 1956 à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 1, Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, M5C 3B2 (Canada), comme administrateur C de la Société avec effet au 9 mars 2012, et jusqu' après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012102747/23.

(120140007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Enlight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.987.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} août 2012, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Luxembourg, le 06 AOÛT 2012.

Pour: ENLIGHT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Christelle Domange

Référence de publication: 2012102730/18.

(120139995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

PGS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102509/10.

(120139701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Pheros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.369.

Les Bilans au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102510/10.

(120139976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Phone Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.507.

Je soussigné, Monsieur Manuel BORDIGNON, Administrateur de la société PHONE BOX S.A., déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Manuel BORDIGNON.

Référence de publication: 2012102512/10.

(120139767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Phone Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.507.

Je soussigné, Monsieur Jean-Marc FABER, Administrateur-Délégué de la société PHONE BOX S.A., déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur-Délégué qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Jean-Marc FABER.

Référence de publication: 2012102513/10.

(120139767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Riola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 26.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102555/9.

(120140407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Phone Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.507.

Je soussigné, Monsieur Christophe MOUTON, Administrateur de la société PHONE BOX S.A., déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Christophe MOUTON.

Référence de publication: 2012102514/10.

(120139767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Romabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 57, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.507.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102558/9.

(120140272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 3.270.728,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 juillet 2012 que:

- Monsieur Alston ZECHA démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 29 juin 2012;
- Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 Octobre 1980 à Saragosse et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn London SW1Y 6DN, Royaume Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 29 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102573/15.

(120139842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Horizon French Property Partnership Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.159.

In the year two thousand twelve, on the twenty- seventh day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

1. Winstanley & Associés S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of France with company registration number RCS B 449 583 368, having its registered office at 3, rue Léon Jost, 75017 Paris, France, acting in its capacity as shareholder of the Company, holding one hundred sixty seven (167) ordinary shares out of a total number of 501 ordinary shares in the issued and paid up share capital of the Company, duly represented herein by Ms Sofia AFONSO- DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L- 4030 Esch- sur- Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, hereinafter referred to as "Winstanley";

2. Paultons Street Consultants Ltd., a private limited liability company according to the laws of England with company registration number 3647934, having its registered office at 57 Tower Street, Parmenter House, Winchester, Hampshire S023 8TD, England, the United Kingdom, acting in its capacity as shareholder of the Company, holding one hundred sixty seven (167) ordinary shares out of a total number of 501 ordinary shares in the issued and paid up share capital of the Company, duly represented herein by Ms Sofia AFONSO- DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, hereinafter referred to as "PSC"; and

3. Mr Herbert Scott Morgan, a private individual of British nationality, residing at 40, Lennox Gardens Flat 3, SW1X 0DH London, the United Kingdom, acting in his capacity as shareholder of the Company, holding one hundred sixty seven (167) ordinary shares out of a total number of 501 ordinary shares in the issued and paid up share capital of the Company, duly represented herein by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, hereinafter referred to as "Morgan",

the said proxies, after having been initialed and signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned, shall remain appended to the present deed and be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record that Winstanley, PSC and Morgan together hold the entire issued and paid up capital of Horizon French Property Partnership Management S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with registered office address at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no. B.115 159, incorporated by notarial deed of February 24, 2006 before Maître Joseph ELVINGER, as published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1092 dated June 6th, 2006, with an issued and paid up share capital consisting of five hundred and one (501) ordinary shares of a nominal value of twenty-five Euros each (EUR 25.) whose articles of association were last amended by notarial deed of Maître Joseph ELVINGER on January 22, 2008, as published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on June 19, 2008, no. 1523 (the "Company").

The appearing parties then proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders of the Company with the following agenda:

1. Waiving of convening formalities

2. Amendment of article 13.2 of the articles of association of the Company, in order for these to read as follows: "13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company."

3. Acceptance of the resignation of Mr Herbert Scott MORGAN as member of the board of managers of the Company, in his position as Manager A and the granting of discharge

4. Appointment of Mr Peter WINSTANLEY as member of the board of managers of the Company, in the position of Manager A

5. Miscellaneous

Thereupon, the appearing parties, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record that:

106917

First resolution

The Meeting resolved to waive any and all formalities in connection with the convening and the holding of an extraordinary general meeting of shareholders, whether stipulated in the articles of association of the Company or otherwise.

Second resolution

The Meeting resolved to amend the provisions of article 13, paragraph 13.2 to read as follows: "Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company".

Third resolution

The Meeting resolved to accept the resignation of Mr Scott Herbert MORGAN as member of the board of managers of the Company, from his position of Manager A and to grant Mr Scott Herbert MORGAN discharge for the performance of his mandate up to and including the date of this notarial deed.

Fourth resolution

The Meeting resolved to appoint Mr Peter WINSTANLEY, of British nationality, residing professionally at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg as member of the board of managers of the Company in the position of Manager A, for an unlimited period of time.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company in relation to this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Closing statements

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict between the wording of the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day first mentioned above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said proxyholder, known to the notary by name, surname, civil status and residence, signed together with the undersigned notary to the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:
Suit la traduction française de texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. WINSTANLEY & ASSOCIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français et ayant son siège social au 3, rue Léon Jost, 75017 Paris, France, enregistrée sous numéro R.C.S. B 449 583 368, détenteur de cent soixante sept (167) parts sociales de la Société d'un total de cinq cents et une (501) parts sociales totalement souscrites et libérées, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé («Winstanley»);

2. Paultons Street Consultants LTD., une société à responsabilité limitée de droit anglais et ayant son siège social au 57 Tower Street, Parmenter House, Winchester, Hampshire S023 8TD, Angleterre, Royaume-Uni, enregistrée sous numéro 3647934, détenteur de cent soixante sept (167) parts sociales de la Société d'un total de cinq cents et une (501) parts sociales totalement souscrites et libérées, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé («PSC»);

3. Monsieur Herbert Scott Morgan, une personne de nationalité britannique, demeurant au 40, Lennox Gardens Flat 3, SW1X 0DH Londres, Royaume-Uni, détenteur de cent soixante sept (167) parts sociales de la Société d'un total de cinq cents et une (501) parts sociales totalement souscrites et libérées, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé («Morgan»),

lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que Winstanley, PSC et Morgan détiennent l'intégralité du capital social de la société HORIZON FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER en date du 24 février 2006, immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B.115.159, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N o 1092 en date du 6 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 19 juin 2008, no. 1523 (ci-après la «Société»).

Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ont procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de la Société avec l'ordre du jour suivant:

(i) Renonciation aux formalités de convocation d'une assemblée générale d'associés extraordinaire

(ii) Modification des dispositions de l'article 13, paragraphe 13.2 des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante: «13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant au moins trois-quarts du capital social.»

(iii) Acceptation de la démission de Mr Herbert Scott MORGAN, membre du conseil de gérance de Classe A et décharge

(iv) Approbation de la nomination de Mr Peter WINSTANLEY comme membre du conseil de gérance en capacité de gérant de Classe A

(v) Divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit précédemment, ont prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé de renoncer aux toutes formalités de convocation et de la teneur d'une assemblée générale d'associés extraordinaire

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les dispositions de l'article 13, paragraphe 13.2. des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante: «13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant au moins trois-quarts du capital social.»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Herbert Scott Morgan, membre du conseil de gérance de la Société Classe A, et de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la nomination de Mr Peter WINSTANLEY, de nationalité anglaise, demeurant professionnellement au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg pour une période illimitée, gérant de Classe A.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Dispositions finales

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102296/163.

(120139896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Phone Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.507.

Je soussigné, Monsieur Jean-Marc FABER, Administrateur de la société PHONE BOX S.A., déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Jean-Marc FABER.

Référence de publication: 2012102515/10.

(120139767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Pikaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 149.119.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102518/10.

(120140260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Primogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 102.030.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102521/10.

(120139761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CEREP II Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.558.

In the year two thousand and twelve, on the first of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.559,

here represented by Flora Gibert, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 July 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CEREP II FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.558, incorporated by deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, on 13 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 888, page 42597, dated 13 September 2005. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 19 December 2005, published in the Mémorial number 881, page 42272, dated 5 May 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise

the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will consequently run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 16 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 16.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Second resolution

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year which started on 1st July 2012 will close on 31 December 2012, and that the first subsequent financial year will start on 1st January 2013 and will end on 31 December 2013, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2014 and will end on 31 December 2014.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant.

A COMPARU:

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559,

ici représentée par Flora Gibert employée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juillet 2012.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de CEREP II FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107558, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, le 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 13 septembre 2005, numéro 888, page 42597. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 19 décembre 2005, publié au Mémorial le 5 mai 2006, numéro 881, page 42272.

La partie comparante représentant l'entière du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier, avec effet immédiat, l'année sociale de la Société, laquelle commencera en conséquence le 1^{er} janvier et se terminera 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée dans l'article 16 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

Afin de dissiper tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'année sociale en cours, laquelle a commencé le 1^{er} juillet 2012, se terminera le 31 décembre 2012, et que la première année sociale subséquente commencera le 1

er janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1er janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille Euro.

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la même personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37168. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012102127/96.

(120140094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Rock Ridge RE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.663.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point IV S.à r.l., est désormais le suivant:

- 22, Grand-rue, L1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Rock Ridge RE 1

Signature

Référence de publication: 2012102540/16.

(120140069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Proo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilôt Ouest, Bâtiment MGM.

R.C.S. Luxembourg B 103.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012102525/10.

(120139922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

PSMA Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102526/10.

(120139698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

PSMA Luxco II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 168.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102527/10.

(120139697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102531/10.

(120140138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102560/9.

(120139860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Caterpillar International Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 170.672.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.096 and having a share capital of EUR 3,550,000.-,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

2. CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Caterpillar International Luxembourg I S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, the management of those participations and the provision of guarantees to other entities of the group to which the Company belongs. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. However, the Company’s shares will be stapled to convertible instruments (“CIs”) issued or to be issued by the Company in accordance with the Terms and Conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his shares in the capital of the Company to another party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his CIs stapled to such shares, if any, to that same party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable Terms and Conditions of the concerned CIs.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters either by the joint signature of any two managers of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions) which must be held in Luxembourg.

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on the thirty-first (31) of December, 2013.

Subscription and Payment

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., represented as stated above, subscribes for eleven thousand two hundred fifty (11,250) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eleven thousand two hundred fifty Euros (EUR 11,250.-), and

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,250).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at four (4) the number of managers. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Christopher Honda, manager, born in Hamilton (Canada), on July 10, 1957, residing at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Francois Alexandre Oggier, manager, born in Meyrin (Switzerland), on March 17, 1970, residing at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Robert Gaddis, manager, born in Delaware, Unites States of America, on November 25, 1962, residing at 2120 West End Avenue, Nashville, TN 37203, USA; and
- Twan Van Grinsven, manager, born in Veghel, the Netherlands, on January 30, 1976, residing at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de juillet,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 131.096 et ayant un capital social de EUR 3.550.000,-

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du commerce et des sociétés et, ayant un capital social de EUR 12.500,-

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Caterpillar International Luxembourg I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutefois, les parts sociales de la Société seront attachées à des instruments convertibles (IC) émis ou à émettre par la Société conformément aux Termes et Conditions de ces instruments. Tout actionnaire qui cède, vend, affecte, gage ou renonce autrement à une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à une autre partie (ou à la Société dans le cas d'un rachat) devra transférer une même proportion de IC attachés à ces parts sociales, le cas échéant, à cette même partie (ou à la Société, le cas échéant), conformément aux Termes et Conditions applicables aux IC concernés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) qui doivent être tenues à Luxembourg.

(ii) Lorsque des résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Articles. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles étaient adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés par écrit une deuxième fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes chaque année, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de (s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale ou par des Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans, mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les de Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de onze mille deux cent cinquante euro (EUR 11.250,-), et

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euro (EUR 1.250,-).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de fixer à quatre (4) le nombre de gérants. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Christopher Honda, gérant, né à Hamilton (Canada), le 10 juillet 1957, résidant au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Francois Alexandre Oggier, gérant, né à Meyrin (Suisse), le 17 mars 1970, résidant au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Robert Gaddis, gérant, né au Delaware, Etats-Unis d'Amérique, le 25 novembre 1962, résidant au 2120 West End Avenue, Nashville, TN 37203, USA, et;

- Twan Van Grinsven, gérant, né à Veghel, Pays-Bas, le 30 janvier 1976, résidant au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg .

2. Le siège social de la Société est établi au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

106932

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire des parties comparantes, qui l'ont signé avec le notaire soussigné.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101447/528.

(120139032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Start Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

In the year two thousand and twelve, on the first day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967482 (the "First Shareholder");

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III B LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967482 (the "Second Shareholder");

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu Investor LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967482 (the "Third Shareholder");

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697892 as custodian for Montagu III GmbH & Co. KG, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 697892 (the "Fourth Shareholder", and together with the First Shareholder, the Second Shareholder and the Third Shareholder, the "Shareholders");

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties hereby represented as described above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Start Holdco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.422 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joëlle Baden on 24 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial C") on 25 September 2008, number 2349 lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 September 2008, published in the Memorial C number 235 of 3 February 2009.

II.- That the 12,703,400 (twelve million seven hundred three thousand four hundred) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 114,534 (one hundred fourteen thousand five hundred thirty-four Euro), so as to decrease it from its current amount of EUR 127,034 (one hundred twentyseven thousand thirty-four Euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of (i) 8,677,433 (eight million six hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-three) shares held by HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967482 as custodian for Montagu III LP, (ii) 1,762,661 (one million seven hundred sixty-two thousand six hundred sixty-one) shares held by HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967482 as custodian for Montagu III B LP, (iii) 293,859 (two hundred ninetythree thousand eight hundred fifty-nine) shares held by HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967482 as custodian for Montagu Investor LP and (iv) 719,447 (seven hundred nineteen thousand four hundred forty-seven) shares held by HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697892 as custodian for Montagu III GmbH & Co. KG, all with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each in order to compensate the losses of the Company;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 114,534 (one hundred fourteen thousand five hundred thirty-four Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 127,034 (one hundred twenty-seven thousand thirty-four Euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), by the cancellation of 11,453,400 (eleven million four hundred fifty-three thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each as follows:

- 8,677,433 (eight million six hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-three) shares from the First Shareholder;
- 1,762,661 (one million seven hundred sixty-two thousand six hundred sixty-one) shares from the Second Shareholder;
- 293,859 (two hundred ninety-three thousand eight hundred fifty-nine) shares from the Third Shareholder; and
- 719,447 (seven hundred nineteen thousand four hundred forty-seven) shares from the Fourth Shareholder (the "Capital Decrease"), all with effect as at 31 May 2012.

It is noted that the amounts due further to the Capital Decrease are as follows:

- To the First Shareholder: EUR 86,774.33 (eighty-six thousand seven hundred seventy-four Euro and thirty three cents);
- To the Second Shareholder: EUR 17,626.61 (seventeen thousand six hundred twenty-six Euro and sixty-one cents);
- To the Third Shareholder: EUR 2,938.59 (two thousand nine hundred thirty-eight Euro and fifty-nine cents); and
- To the Fourth Shareholder: EUR 7,194.47 (seven thousand one hundred ninety-four Euro and forty-seven cents).

It is unanimously resolved that the Capital Decrease shall be done without any reimbursement to the Shareholders and that losses of the Company shall be compensated accordingly.

The shareholding of the Company further to the Capital Decrease is as follows:

- The First Shareholder holds 947,038 (nine hundred forty-seven thousand thirty-eight) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each;
- The Second Shareholder holds 192,372 (one hundred ninety-two thousand three hundred seventy-two) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each;
- The Third Shareholder holds 32,071 (thirty-two thousand seventy-one) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each; and
- the Fourth Shareholder holds 78,519 (seventy-eight thousand five hundred nineteen) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is unanimously resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000.-) shares in registered form with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le premier juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire pour Montagu III LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant au bénéfice du compte 967482 (le «Premier Associé»);

- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire pour Montagu III B LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant au bénéfice du compte 967482 (le «Deuxième Associé»);

- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire pour Montagu Investor LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant au bénéfice du compte 967482 (le «Troisième Associé»);

- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697892 en tant que dépositaire pour Montagu III GmbH & Co. KG, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant au bénéfice du compte 697892 (le «Quatrième Associé», et ensemble avec le Premier Associé, le Deuxième Associé et le Troisième Associé, les «Associés»),

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes resteront annexées au présent acte pout être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, ici représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d’acter comme suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Start Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.422 (la «Société»), constituée par acte dressé par Maître Joëlle Baden le 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2349 du 25 septembre 2008, dernièrement modifié par un acte dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 235 du 3 février 2009.

II.- Que les 12.703.400 (douze millions sept cent trois mille quatre cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d’Euro) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont les Associés déclarent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d’un montant de 114.534 EUR (cent quatorze mille cinq cent trente-quatre Euros), afin de le réduire de son montant actuel de 127.034 Euros (cent vingt-sept mille trente-quatre Euros) à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) par l’annulation de (i) 8.677.433 (huit millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-trois) parts sociales détenues par HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire pour Montagu III LP, (ii) 1.762.661 (un million sept cent soixante-deux mille six cent soixante-et-une) parts sociales détenues par HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire pour

Montagu III B LP, (iii) 293.859 (deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante-neuf) parts sociales détenues par HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire pour Montagu Investor LP, et (iv) 719.447 (sept cent dix-neuf mille quatre cent quarante-sept) parts sociales détenues par HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697892, en tant que dépositaire pour pour Montagu III GmbH & Co. KG, toutes avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) afin de compenser les pertes de la Société;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société conformément à la résolution ci-dessus; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est unanimement décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 114.534 EUR (cent quatorze mille cinq cent trente-quatre Euros), afin de le réduire de son montant actuel de 127,034 Euros (cent vingt-sept mille trente-quatre Euros) à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) par l'annulation de 11.453.400 (onze millions quatre cent cinquante-trois mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, tel qu'il suit:

- 8.677.433 (huit millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-trois) parts sociales du Premier Associé;
- 1.762.661 (un million sept cent soixante-deux mille six cent soixante-et-une) parts sociales du Deuxième Associé;
- 293.859 (deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante-neuf) parts sociales du Troisième Associé; et
- 719.447 (sept cent dix-neuf mille quatre cent quarante-sept) parts sociales du Quatrième Associé; (la «Réduction de Capital»), toutes avec effet au 31 mai 2012.

Il est noté que les montants dûs suite à la Réduction de Capital sont les suivants:

- Au Premier Associé: 86.774,33 EUR (quatre-vingt-six mille sept cent soixante-quatorze Euros et trente-trois cents);
- Au Deuxième Associé: 17.626,61 EUR (dix-sept mille six cent vingt-six Euros et soixante-et-un cents);
- Au Troisième Associé: 2.938,59 EUR (deux mille neuf cent trente-huit Euros et cinquante-neuf cents); et
- Au Quatrième Associé: 7.194,47 EUR (sept mille cent quatre-vingt-quatorze Euros et quarante-sept cents).

Il est unanimement décidé que la Réduction de Capital doit être faite sans aucun remboursement aux Associés et que les pertes de la Société seront compensées en conséquence.

L'actionnariat de la Société suite à la Réduction de Capital est le suivant:

- Le Premier Associé détient 947.038 (neuf cent quarante-sept mille trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune;
- Le Deuxième Associé détient 192.372 (cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-douze) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune;
- Le Troisième Associé détient 32.071 (trente-deux mille soixante-et-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune; et
- Le Quatrième Associé détient 78.519 (soixante-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est unanimement décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution:

Il est unanimement décidé de déléguer aux gérants de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités et la forme du paiement des montants dûs aux Associés suite à la Réduction de Capital et (ii) de prendre toute action requise, ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute action qu'il jugera nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société à cet égard.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2012. Relation: EAC/2012/7345. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101880/219.

(120139505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102532/10.

(120140139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Rdio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.928.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102535/10.

(120140074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

S.P.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 49.625.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102564/9.

(120139798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,15.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 166.277.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 166277 and having a share capital of USD 17,000.05 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 11 January 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -number 586 of 6 March 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx dated 13 July 2012 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appeared

the sole shareholder of the Company, Tyco International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 122091 and having a share capital of USD 1,083,578,588.95 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,000.05 (seventeen thousand United States Dollars and five United States Cents) represented by 340,001 (three hundred and forty thousand and one) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notice;

(2) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 0.10 (ten United States Cents) so as to set the share capital of the Company at USD 17,000.15 (seventeen thousand United States Dollars and fifteen United States Cents) by way of the issuance of 2 (two) new shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, together with a share premium;

(3) subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. by way of a contribution in kind;

(4) subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the amendments referred to under items (2) and (3) above;

(5) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant of authority in connection thereto; and

(6) miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.10 (ten United States Cents) in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 17,000.05 (seventeen thousand United States Dollars and five United States Cents), represented by 340,001 (three hundred and forty thousand and one) shares, each having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents), to an amount of USD 17,000.15 (seventeen thousand United States Dollars and fifteen United States Cents) by the creation and issuance of 2 (two) new shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the New Shares), together with an aggregate share premium of USD 79,399,999.90 (seventy-nine million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety United States Cents).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

1. subscribe to the New Shares; and

2. pay such New Shares in full by means of a contribution in kind (the Contribution) consisting of:

(a) 2,686,461 (two million six hundred and eighty-six thousand four hundred and sixty-one) shares in Tyco European Security Holdings S.A., a public limited liability company incorporating under the laws of France, having its registered office at Zone d'activité du Vert Galant, 4 rue des Oziers 95310 Saint-Ouen-l'Aumône, registered with the trade and companies register of Pontoise under number 413 731 795, and having an aggregate fair market value of USD 71,200,000 (seventy-one million two hundred thousand United States Dollars) (the TESH Shares); and

(b) (i) 53,757,411 (fifty-three million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and eleven) common, registered, non-endorsable shares and (ii) the interest in 9 (nine) common, registered, non-endorsable shares, in Tyco Flow Control Argentina S.A., a company incorporated under the laws of Argentina, having its registered office at Cerrito 1070, 3rd floor, office 71, Buenos Aires, Argentina, and having an aggregate fair market value of USD 8,200,000 (eight million two hundred thousand United States Dollars) (TFC Argentina Shares and together with the TESH Shares, the Shares).

The Contribution in an aggregate fair market value of USD 79,400,000 (seventynine million four hundred thousand United States Dollars) shall be allocated as follows: (i) USD 0.10 (ten United States Cents) to the nominal share capital account of the Company and (ii) USD 79,399,999.90 (seventy-nine million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety United States Cents) to the share premium account of the Company.

The free transferability and the value of the Shares have been certified to the undersigned notary by a certificate dated 27 July 2012 issued by the Sole Shareholder, which, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder	Shares
Tyco International Holding S.à r.l.	<u>340,003</u>
TOTAL	340,003

The above mentioned increase of the share capital of the Company as well as the Contribution shall be effective at 23:59:59 on 27 July 2012.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves, in accordance with the above third resolution, to amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the resolutions taken under the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 17,000.15 (seventeen thousand United States Dollars and fifteen United States Cents), represented by 340,003 (three hundred and forty thousand and three) ordinary Shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance of the New Shares and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as each of Bertrand Gérardin and Emmanuel Lamaud, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at seven thousand Euro (7,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166277 (la Société). La Société a été constituée suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 586 du 6 mars 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2012 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

A comparu

l'associé unique de la Société, Tyco International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 (l'Associé Unique)

Ici représenté par Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est établi à 17.000,05 USD (dix-sept mille dollars et cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) représentés par 340.001 (trois cent quarante mille et une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,10 USD (dix cents des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société à un montant de 17.000,15 USD (dix-sept mille dollars et quinze cents des Etats-Unis d'Amérique), par voie de l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique), ensemble avec une prime d'émission;

(3) souscription et paiement intégral de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

(4) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés aux points (2) et (3) ci-dessus;

(5) modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à cet égard; et

(6) divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant être dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,10 USD (dix cents des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 17.000,05 USD (dix-sept mille dollars et cinq cents des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 340.001 (trois cent quarante mille une) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.000,10 USD (dix-sept mille dollars et dix cents des Etats-Unis d'Amérique), par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant total de 79.399.999,90 USD (soixante dix-neuf million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf dollars et quatre-vingt dix cents des Etats-Unis d'Amérique).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération totale de l'augmentation de capital visée à la seconde résolution ci-dessus comme suit:

Souscription - Payment

L'Associé Unique tel que représenté ci-dessus déclare:

(i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales; et

(ii) payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en nature (l'Apport) constitué de

(c) 2.686.461 (deux millions six cent quatre-vingt six mille quatre cent soixante et une) actions de Tyco Europeam Security Holdings S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à Zone d'Activité du Vert Galant, 4, rue des Oziers à SaintOuen-l'Aumône (95310), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Pontoise sous le numéro 413 731 795, ayant une juste valeur marchande totale de 71.200.000 USD (soixante et onze millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Actions TESH); ET

(d) (i) 53.757.411 (cinquante-trois millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent onze) actions communes, enregistrées, non-endossables et (ii) un intérêt dans 9 (neuf) actions communes, enregistrées, non-endossables de Tyco Flow Control Argentina S.A. une société constituée selon le droit argentin, ayant son siège social au Cerrito 1070, 3rd floor, office 71, Buenos Aires, Argentine, ayant une valeur marchande totale de 8.200.000 USD (huit millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Actions TFC Argentine et ensemble avec les Actions TESH, les Actions).

L'Apport d'un montant total de 79.400.000 USD (soixante dix-neuf millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est alloué comme suit: (i) un montant de 0,10 USD (dix cents des Etats-Unis d'Amérique) est alloué au compte capital social de la Société et (ii) 79.399.999,90 USD (soixante dix-neuf million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf dollars et quatre-vingt dix cents des Etats-Unis d'Amérique) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Le libre transfert et la valeur des Actions ont été certifiés au notaire instrumentaire par un certificat émis le 27 juillet 2012 par l'Associé Unique; qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de reconnaître que l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

Associé	Parts Sociales
Tyco International Holding S.à r.l.	340.003
TOTAL	340.003

L'augmentation du capital social de la Société ci-dessus mentionnée ainsi que l'Apport seront effectifs à 23:59:59 le 27 juillet 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un montant de 17.000,15 USD (dix-sept mille dollars et quinze cents des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 340.003 (trois cent quarante mille et trois) Parts Sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre d'actions de la Société afin d'y refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale et donne pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ainsi qu'à Bertrand Gérardin ou Emmanuel Lamaud, avocats chez Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement la Nouvelle Part Sociale dans le registre d'actions de la Société et d'effectuer toute formalité y afférente.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de ladite partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: E. LAMAUD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2012. Relation: LAC/2012/36198. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012101891/231.

(120139447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

RCAP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.267.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Amiirah Romjhon

Gérante

Référence de publication: 2012102545/12.

(120140359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Ress Capital Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.684.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ress Capital Fund Management SA

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012102537/11.

(120140003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012102538/11.

(120140093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Riverland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.658,38.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.405.

Suite à la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 30 juillet 2012 de la société Riverland 2 S.à r.l., la décision suivante a été prise:

- Nomination du Réviseur d'entreprises suivant à effet rétroactif au 9 septembre 2009 pour une durée indéterminée:

La société KPMG Luxembourg S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 149133 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverland 2 S.à r.l.
Patrick van Denzen
Gérant

Référence de publication: 2012102539/17.

(120139709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Tramuntana S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour Tramuntana S.C.A., SICAR
Tramuntana Management S.à r.l.
Représentée par Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2012102644/15.

(120140016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Phoedra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 113.617.

L'an deux mille douze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

en sa qualité de gérant unique de la société PHOEDRA S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.617.

requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Il constate:

- Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société PHOEDRA S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.617,

constituée sous la forme d'une société civile immobilière familiale par acte sous seing privé en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 565 du 8 août 2000, et dont les statuts et la forme actuelle ont été adoptés par acte du notaire Jean SECKLER en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 746 du 12 avril 2006,

au capital social de EUR 60.000 (soixante mille Euros) divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 600 (six cents Euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées,

détenant l'intégralité (100%) des parts représentant la totalité du capital social de SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY, société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4684,

constituée par acte sous seing privé de transfert de siège de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, du 30 janvier 2012, publié au Mémorial C n° 688 du 15 mars 2012, au capital social EUR 1000 (mille Euros), représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées,

a absorbée cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte sous seing privé reçu en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C n°474 du 23 février 2012 .

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de PHOEDRA S.à r.l., ni par l'assemblée de SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 23 février 2012, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 474 du 23 février 2012, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de PHOEDRA S.à r.l. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 24 mars 2012, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Zito et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2012. LAC/2012/14185. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102511/55.

(120139691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

MPH Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 170.712.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Patrick VERMEERSCH, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 22 septembre 1974, demeurant à B-6717 Lischert, 37, rue de la Lorraine.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MPH Trading SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et import-export de véhicules tant neufs que d'occasion ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Patrick VERMEERSCH, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 22 septembre 1974, demeurant à B-6717 Lischert, 37, rue de la Lorraine.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Patrick VERMEERSCH, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 22 septembre 1974, demeurant à B-6717 Lischert, 37, rue de la Lorraine.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vermeersch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 2 août 2012. Relation EAC/2012/10391. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012102449/64.

(120140023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point IV S.à r.l., est désormais le suivant:

- 22, Grand-rue, L1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Rock Ridge RE 2

Signature

Référence de publication: 2012102541/16.

(120140077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.
